

Programmes de formation :

- | | |
|---------------------------|---------------------------|
| -VTC | -Taxi |
| -Passerelle Taxi vers VTC | -Passerelle VTC vers Taxi |
| -Formation Continue VTC | -Formation continue Taxi |

PROGRAMME DE FORMATION VTC

Module A : Le Transport Public Particulier de Personnes (T3P)

Coefficient 3

Note éliminatoire : 6/20

Objectifs de ce module :

- Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues
- Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers
- Connaître les obligations générales relatives aux véhicules
- Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue
- Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels
- Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes
- Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré ;
- Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule
- Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours
- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite ;
- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande
- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires en ce qui concerne la relation avec le conducteur

Module B : Gestion

Coefficient 2

Note éliminatoire : 6/20

Objectifs de ce module :

- Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité
- Connaître les différents documents comptables et obligations
- Connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables
- Connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité
- Connaître les principes de l'amortissement
- Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EURL, EURL, SARL, SASU, SCOP...)
- Connaître les modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance)
- Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales
- Connaître les différentes formalités déclaratives
- Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat
- Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants), comprendre les principes de cotisations et de prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage)

Module C : Sécurité Routière

Coefficient 3

Note éliminatoire : 6/20

Objectifs de ce module :

- Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage de la ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées, etc.)
- Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit, et préserver le matériel et l'environnement
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, aux stupéfiants, la prise de médicaments, la fatigue
- Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules
- Savoir rédiger un constat amiable
- Connaître les sanctions et infractions du code de la route
- Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension du permis)
- Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens

Module D : Français

Coefficient 2

Note éliminatoire : 6/20

Objectifs de ce module :

- Comprendre un texte simple, ou des documents en lien, notamment, avec les transports
- Comprendre et s'exprimer en français pour :
- Accueillir la clientèle
- Comprendre les demandes des clients
- Interroger les clients sur leur confort
- Tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients
- Prendre congés des clients

Module E : Anglais

Coefficient 1

Note éliminatoire : 4/20

Objectif de ce module :

– Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau du Cadre Européen Commun de référence pour les langues, pour :

- Accueillir la clientèle
- Comprendre les demandes simples des clients
- Demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle
- Tenir une conversation très simple durant le transport
- Prendre congé des clients

-

Module F : Développement Commercial VTC et Gestion spécifique VTC

Coefficient 3

Note éliminatoire : 6/20

Objectifs de ce module :

- Connaître **les principes généraux du marketing** (analyse de marché, ciblage de l'offre, compétitivité, détermination du prix...)
- Savoir valoriser **les qualités de la prestation commerciale VTC**
- Savoir **fidéliser des clients** et **prospector** pour en obtenir d'autres
- Connaître des actions de communication pour **faire connaître son entreprise**, notamment par **internet** et les **moyens numériques**
- Savoir **développer un réseau de partenaires** favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises...)

Module G : Réglementation Nationale VTC

Coefficient 3

Note éliminatoire : 6/20

Objectifs du module :

- Connaître **les dispositions relatives aux exploitants** : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives à la capacité financière...Connaître le régime des autorisations de stationnement
- Connaître **les obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation** (dimensions, puissance, âge...) et connaître leur signalétique
- Savoir établir **les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport** qui doivent être présentés en cas de contrôle

Public concerné par la formation :

Les personnes souhaitant passer l'examen d'accès à la profession de conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC).

Objectifs définis de la formation :

Cette formation a pour finalité de permettre au candidat de satisfaire aux épreuves de l'examen d'accès à la profession du conducteur de VTC, mais aussi et surtout de pouvoir débiter sereinement dans cette profession. Les compétences visées sont les suivantes :

- Réglementation du transport public particulier de personnes : appliquer la réglementation spécifique du transport public particulier de personnes.
- Gestion : gérer économiquement, juridiquement et fiscalement une activité de conducteur de taxi.
- Sécurité routière : appliquer les règles du code de la route, d'entretien du véhicule et d'écoconduite concourant à un transport en sécurité.
- Capacité d'expression et de compréhension en langue française, sur la base d'un texte de 15 à 20 lignes : communiquer efficacement avec le client dans le cadre d'une prestation de transport.
- Capacité d'expression et de compréhension en langue anglaise : dialoguer en anglais avec un client lors d'une mission.

- Développement commercial et la gestion propre à l'activité de VTC : fidéliser et développer une clientèle d'utilisateurs de VTC, établir un devis, une facture.
- Réglementation nationale spécifique de l'activité de VTC : conformer son activité à la réglementation spécifique VTC.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement pour la formation :

- Ordinateur portable
- Vidéoprojecteur
- Téléviseurs
- Manuel l'Indispensable B26
- Fascicules pédagogiques
- Formateurs diplômés et/ou issus de la profession dispensée
- Mise en situation professionnelle (cas pratiques)
- Jeux de rôles
- Evaluation des besoins et du profil du participant

Moyen permettant le suivi et l'appréciation des résultats

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Groupes « Whatsapp » permettant aux candidats d'échanger avec les formateurs mais aussi entre eux à tout moment
 - Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation
- Recueil individuel des attentes du stagiaire

- Evaluation continue durant la session
- Remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation
- Entretien avec les formateurs

Référent pédagogique et formateurs :

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation, à savoir M Ismaël BEZZAOUYA, joignable au 0683523112.

Le bon déroulement est assuré par les formateur désignés par l'organisme de formation.

Situation de handicap :

Certaines situations de handicap sont incompatibles avec le métier visé par cette formation. Nous tenons à votre disposition la **liste** des affections concernées ; et mettons tout en œuvre pour vous orienter de la meilleure des façons.

PROGRAMME DE FORMATION PASSERELLE TAXI VERS VTC
--

Module F : Développement Commercial VTC et Gestion spécifique VTC

Coefficient 3

Note éliminatoire : 6/20

Objectifs de ce module :

- Connaître **les principes généraux du marketing** (analyse de marché, ciblage de l'offre, compétitivité, détermination du prix...)
- Savoir valoriser **les qualités de la prestation commerciale VTC**
- Savoir **fidéliser des clients** et **prospector** pour en obtenir d'autres
- Connaître des actions de communication pour **faire connaître son entreprise**, notamment par **internet** et les **moyens numériques**
- Savoir **développer un réseau de partenaires** favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises...)

Module G : Réglementation Nationale VTC

Coefficient 3

Note éliminatoire : 6/20

Objectifs du module :

- Connaître **les dispositions relatives aux exploitants** : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives à la capacité financière...Connaître le régime des autorisations de stationnement
- Connaître **les obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation** (dimensions, puissance, âge...) et connaître leur signalétique
- Savoir établir **les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport** qui doivent être présentés en cas de contrôle

Public concerné par la formation :

Les chauffeurs de taxi ayant validé l'examen théorique TAXI depuis moins de trois ans et souhaitant passer l'examen d'accès à la profession de conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC)

Objectifs définis de la formation :

Cette formation a pour finalité de permettre au candidat de satisfaire aux épreuves de l'examen d'accès à la profession du conducteur de VTC, mais aussi et surtout de pouvoir débiter sereinement dans cette profession. Les compétences visées sont les suivantes :

- Développement commercial et la gestion propre à l'activité de VTC : fidéliser et développer une clientèle d'utilisateurs de VTC, établir un devis, une facture.
- Réglementation nationale spécifique de l'activité de VTC : conformer son activité à la réglementation spécifique VTC.

-

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement pour la formation :

- Ordinateur portable
- Vidéoprojecteur
- Téléviseurs
- Manuel l'Indispensable B26
- Fascicules pédagogiques
- Formateurs diplômés et/ou issus de la profession dispensée
- Mise en situation professionnelle (cas pratiques)

- Jeux de rôles
- Evaluation des besoins et du profil du participant

Moyen permettant le suivi et l'appréciation des résultats

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Groupes « Whatsapp » permettant aux candidats d'échanger avec les formateurs mais aussi entre eux à tout moment
 - Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation
- Recueil individuel des attentes du stagiaire
- Evaluation continue durant la session
- Remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation
- Entretien avec les formateurs

Référent pédagogique et formateurs :

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation, à savoir M Ismaël BEZZAOUYA, joignable au 0683523112.

Le bon déroulement est assuré par les formateur désignés par l'organisme de formation.

Situation de handicap :

Certaines situations de handicap sont incompatibles avec le métier visé par cette formation. Nous tenons à votre disposition la **liste** des affections concernées ; et mettons tout en œuvre pour vous orienter de la meilleure des façons.

PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE

MODULE A – Droit du transport public particuliers de personnes

Durée : 3h30

- Évolutions législatives et réglementaires nationales
- Loi loti
- Les services réguliers, à la demande
- Les voitures de petite et de grande remise
- Les transports de personnes à mobilité réduite
- Les demandes d'agrément sécurité sociale

MODULE B – Réglementation spécifique à l'activité de voiture de transport avec chauffeur

Durée : 3h30

- Evolutions réglementaires relatives aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives à la capacité financière.
- Spécificité relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge...) et leur signalétique
- Les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle

MODULE C – Sécurité Routière

Durée : 3h30

- Alcoolémie, stupéfiants
- Vitesse
- Conduite à tenir en cas d'accident
- Constat amiable
- Test de connaissance du code de la route

MODULE D – Gestion, développement commercial et évolutions de l’environnement économique et technologique

Durée : 3h30

- Analyse PESTEL
- Business Plan
- Diagnostic externe de l’entreprise
- Développement des actions de communication pour faire connaître son entreprise, notamment par internet et les moyens numériques

Public concerné par la formation continue :

Les conducteurs de VTC titulaires de la carte professionnelle depuis cinq ans

Prérequis pour la formation continue :

- Permis de conduire en cours de validité
- Carte professionnelle de conducteur de VTC

Modalités et délais d’accès :

- Formation collective en présentiel
- Inscription possible jusqu’à 48 heures avant le démarrage de la formation.

Lieu de formation :

BCH Formation, 18 avenue de l’Europe 93350 LE BOURGET

Objectifs définis de la formation continue :

- Piqûre de rappels et mise à jour concernant l’évolution de la réglementation du transport public particuliers de personnes et de l’activité de conducteur de voiture de tourisme avec chauffeur
- Sensibiliser le conducteur de voiture de tourisme avec chauffeur sur la sécurité routière
- Revoir les gestes de premiers secours.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement pour la formation :

- Ordinateur portable
- Vidéoprojecteur
- Téléviseurs
- Manuel l'Indispensable B26
- Fascicules pédagogiques
- Formateurs diplômés et/ou issus de la profession dispensée
- Mise en situation professionnelle (cas pratiques)
- Jeux de rôles
- Evaluation des besoins et du profil du participant

Moyen permettant le suivi et l'appréciation des résultats

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Groupes « Whatsapp » permettant aux candidats d'échanger avec les formateurs mais aussi entre eux à tout moment
 - Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation
- Recueil individuel des attentes du stagiaire
 - Evaluation continue durant la session
 - Remise d'une attestation de fin de formation
 - Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation
 - Entretien avec les formateurs

Référent pédagogique et formateurs :

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation, à savoir M Ismaël BEZZAOUYA, joignable au 0683523112.

Le bon déroulement est assuré par les formateurs désignés par l'organisme de formation.

Situation de handicap :

Certaines situations de handicap sont incompatibles avec le métier visé par cette formation. Nous tenons à votre disposition la liste des affections concernées ; et mettons tout en œuvre pour vous orienter de la meilleure des façons.

PROGRAMME DE FORMATION TAXI

Module A : Le Transport Public Particulier de Personnes (T3P)

Coefficient 3

Note éliminatoire : 6/20

Objectifs de ce module :

- Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues
- Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers
- Connaître les obligations générales relatives aux véhicules
- Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue
- Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels
- Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes
- Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré ;
- Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule
- Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours
- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite ;
- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande
- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires en ce qui concerne la relation avec le conducteur

Module B : Gestion

Coefficient 2

Note éliminatoire : 6/20

Objectifs de ce module :

- Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité
- Connaître les différents documents comptables et obligations
- Connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables
- Connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité
- Connaître les principes de l'amortissement
- Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EURL, EURL, SARL, SASU, SCOP...)
- Connaître les modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance)
- Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales
- Connaître les différentes formalités déclaratives
- Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat
- Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants), comprendre les principes de cotisations et de prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage)

Module C : Sécurité Routière

Coefficient 3

Note éliminatoire : 6/20

Objectifs de ce module :

- Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage de la ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées, etc.)
- Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit, et préserver le matériel et l'environnement
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, aux stupéfiants, la prise de médicaments, la fatigue
- Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules
- Savoir rédiger un constat amiable
- Connaître les sanctions et infractions du code de la route
- Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension du permis)
- Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens

Module D : Français

Coefficient 2

Note éliminatoire : 6/20

Objectifs de ce module :

- Comprendre un texte simple, ou des documents en lien, notamment, avec les transports
- Comprendre et s'exprimer en français pour :
- Accueillir la clientèle
- Comprendre les demandes des clients
- Interroger les clients sur leur confort
- Tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients
- Prendre congés des clients

Module E : Anglais

Coefficient 1

Note éliminatoire : 4/20

Objectifs de ce module :

- Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau du Cadre Européen Commun de référence pour les langues, pour :
- Accueillir la clientèle
- Comprendre les demandes simples des clients
- Demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle
- Tenir une conversation très simple durant le transport
- Prendre congé des clients

Module F : Réglementation Locale des Taxis

Coefficient 3

Note éliminatoire : 6/20

Objectifs de ce module :

- Connaître la réglementation locale en vigueur
- Connaître le territoire d'exercice de l'activité : principaux lieux, sites, bâtiments publics et axes routiers

Module G : Réglementation Nationale des Taxis

Coefficient 3

Note éliminatoire : 6/20

Objectifs du module :

- Connaître le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique
- Connaître le régime des autorisations de stationnement
- Connaître l'articulation entre les réglementations nationales et locales
- Connaître les règles de tarification d'une course de taxi
- Connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP).

Public concerné par la formation :

Les personnes souhaitant passer l'examen d'accès à la profession de conducteur de taxis

Prérequis pour la formation :

- Permis de conduire de catégorie B en cours de validité
- Savoir lire, écrire, parler et comprendre le français

Modalités et délais d'accès :

- Formation collective en présentiel
- Inscription possible jusqu'à 48 heures avant le démarrage de la formation si financement personnel, 15 jours avant si financement CPF.

Lieu de formation :

BCH Formation, 18 avenue de l'Europe 93350 LE BOURGET

Objectifs définis de la formation :

Cette formation a pour finalité de permettre au candidat de satisfaire aux épreuves de l'examen d'accès à la profession du conducteur de taxis, mais aussi et surtout de pouvoir débiter sereinement dans cette profession. Les compétences visées sont les suivantes :

- Réglementation du transport public particulier de personnes : appliquer la réglementation spécifique du transport public particulier de personnes.
- Gestion : gérer économiquement, juridiquement et fiscalement une activité de conducteur de taxi.

- Sécurité routière : appliquer les règles du code de la route, d'entretien du véhicule et d'écoconduite concourant à un transport en sécurité.
- Capacité d'expression et de compréhension en langue française, sur la base d'un texte de 15 à 20 lignes : communiquer efficacement avec le client dans le cadre d'une prestation de transport.
- Capacité d'expression et de compréhension en langue anglaise : dialoguer en anglais avec un client lors d'une mission.
- Connaissance du territoire et la réglementation locale : réaliser des courses en appliquant la réglementation locale en vigueur (tarification, etc..).
- Réglementation nationale de l'activité taxis ainsi que sur la gestion propre à l'activité : conformer son activité à la réglementation spécifique taxi en matière d'équipement, de transport de malades assis et de gestion

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement pour la formation :

- Ordinateur portable
- Vidéoprojecteur
- Téléviseurs
- Manuel l'Indispensable B26
- Fascicules pédagogiques
- Formateurs diplômés et/ou issus de la profession dispensée
- Mise en situation professionnelle (cas pratiques)
- Equipement spéciaux taxis sur présentoir
- Jeux de rôles
- Evaluation des besoins et du profil du participant

Moyen permettant le suivi et l'appréciation des résultats

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée

– Groupes « Whatsapp » permettant aux candidats d'échanger avec les formateurs mais aussi entre eux à tout moment

- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation
- Recueil individuel des attentes du stagiaire
- Evaluation continue durant la session
- Remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation
- Entretien avec les formateurs

Référent pédagogique et formateurs :

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation, à savoir M Ismaël BEZZAOUYA, joignable au 0683523112.

Le bon déroulement est assuré par les formateur désignés par l'organisme de formation.

Situation de handicap :

Certaines situations de handicap sont incompatibles avec le métier visé par cette formation. Nous tenons à votre disposition la liste des affections concernées ; et mettons tout en œuvre pour vous orienter de la meilleure des façons.

PROGRAMME PASSERELLE VTC VERS TAXI

Module F : Réglementation Locale des Taxis

Coefficient 3

Note éliminatoire : 6/20

Objectifs de ce module :

- Connaitre la réglementation locale en vigueur
- Connaître le territoire d'exercice de l'activité : principaux lieux, sites, bâtiments publics et axes routiers

Module G : Réglementation Nationale des Taxis

Coefficient 3

Note éliminatoire : 6/20

Objectifs du module :

- Connaître le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique
- Connaître le régime des autorisations de stationnement
- Connaître l'articulation entre les réglementations nationales et locales
- Connaître les règles de tarification d'une course de taxi
- Connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP).

Public concerné par la formation :

Les VTC ayant obtenu l'examen théorique VTC il y a moins de trois ans et souhaitant passer l'examen d'accès à la profession de conducteur de taxis

Prérequis pour la formation :

- Permis de conduire de catégorie B en cours de validité
- Savoir lire, écrire, parler et comprendre le français

Modalités et délais d'accès :

- Formation collective en présentiel
- Inscription possible jusqu'à 48 heures avant le démarrage de la formation si financement personnel, 15 jours avant si financement CPF.

Lieu de formation :

BCH Formation, 18 avenue de l'Europe 93350 LE BOURGET

Objectifs définis de la formation :

Cette formation a pour finalité de permettre au candidat de satisfaire aux épreuves de l'examen d'accès à la profession du conducteur de taxis, mais aussi et surtout de pouvoir débiter sereinement dans cette profession. Les compétences visées sont les suivantes :

- Réglementation du transport public particulier de personnes : appliquer la réglementation spécifique du transport public particulier de personnes.
- Gestion : gérer économiquement, juridiquement et fiscalement une activité de conducteur de taxi.

- Sécurité routière : appliquer les règles du code de la route, d'entretien du véhicule et d'écoconduite concourant à un transport en sécurité.
- Capacité d'expression et de compréhension en langue française, sur la base d'un texte de 15 à 20 lignes : communiquer efficacement avec le client dans le cadre d'une prestation de transport.
- Capacité d'expression et de compréhension en langue anglaise : dialoguer en anglais avec un client lors d'une mission.
- Connaissance du territoire et la réglementation locale : réaliser des courses en appliquant la réglementation locale en vigueur (tarification, etc..).
- Réglementation nationale de l'activité taxis ainsi que sur la gestion propre à l'activité : conformer son activité à la réglementation spécifique taxi en matière d'équipement, de transport de malades assis et de gestion

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement pour la formation :

- Ordinateur portable
- Vidéoprojecteur
- Téléviseurs
- Manuel l'Indispensable B26
- Fascicules pédagogiques
- Formateurs diplômés et/ou issus de la profession dispensée
- Mise en situation professionnelle (cas pratiques)
- Equipement spéciaux taxis sur présentoir
- Jeux de rôles
- Evaluation des besoins et du profil du participant

Moyen permettant le suivi et l'appréciation des résultats

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée

– Groupes « Whatsapp » permettant aux candidats d'échanger avec les formateurs mais aussi entre eux à tout moment

- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation
- Recueil individuel des attentes du stagiaire
- Evaluation continue durant la session
 - Remise d'une attestation de fin de formation
 - Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation
 - Entretien avec les formateurs

Référent pédagogique et formateurs :

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation, à savoir M Ismaël BEZZAOUYA, joignable au 0683523112.

Le bon déroulement est assuré par les formateur désignés par l'organisme de formation.

Situation de handicap :

Certaines situations de handicap sont incompatibles avec le métier visé par cette formation. Nous tenons à votre disposition la liste des affections concernées ; et mettons tout en œuvre pour vous orienter de la meilleure des façons.

PROGRAMME FORMATION CONTINUE TAXI

Module A – Droit du transport public particuliers de personnes

Durée : 3h30

- Évolutions législatives et réglementaires nationales
- Loi loti
- Les services réguliers, à la demande
- Les voitures de petite et de grande remise
- Les transports de personnes à mobilité réduite

- Les demandes d'agrément sécurité sociale

Module B – Réglementation spécifique à l'activité de conducteur de taxi

Durée : 3h30

- Evolutions législatives et réglementaires nationales et locales :
 - Loi du 13 mars 1937
 - Loi du 20 janvier 1995 et décret du 17 août 1995
 - Ordonnance du 31 octobre 1996
 - Arrêté du 31 juillet 2001
 - Loi n°2014-14 du 1er octobre 2014, relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur, dite « loi Thevenoud »
 - Loi n°2016-1920 du 29 décembre 2016 relative à la régulation, à la responsabilisation et à la simplification dans le secteur du transport public de particulier de personnes, dite « loi Grand guillaume »
- Mise à jour tarifaire

Module C – Sécurité Routière

Durée : 3h30

- Alcoolémie, stupéfiants
- Vitesse
- Conduite à tenir en cas d'accident
- Constat amiable
- Test de connaissance du code de la route

Module D – Secourisme

Durée : 3h30

- Initiation premiers secours

Public concerné par la formation continue :

Les conducteurs de taxis titulaires de la carte professionnelle depuis cinq ans

Prérequis pour la formation continue :

- Permis de conduire en cours de validité
- Carte professionnelle de conducteur de taxi

Modalités et délais d'accès :

- Formation collective en présentiel
- Inscription possible jusqu'à 48 heures avant le démarrage de la formation.

Lieu de formation :

BCH Formation, 18 avenue de l'Europe 93350 LE BOURGET

Objectifs définis de la formation continue :

- Piqûre de rappels et mise à jour concernant l'évolution de la réglementation du transport public particuliers de personnes et de l'activité de conducteur de taxi
- Sensibiliser le conducteur de taxi la sécurité routière
- Revoir les gestes de premiers secours

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement pour la formation :

- Ordinateur portable
- Vidéoprojecteur
- Téléviseurs
- Manuel l'Indispensable B26
- Fascicules pédagogiques
- Formateurs diplômés et/ou issus de la profession dispensée
- Mise en situation professionnelle (cas pratiques)
- Equipement spéciaux taxis sur présentoir
- Jeux de rôles

- Evaluation des besoins et du profil du participant

Moyen permettant le suivi et l'appréciation des résultats

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Groupes « Whatsapp » permettant aux candidats d'échanger avec les formateurs mais aussi entre eux à tout moment
 - Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation
- Recueil individuel des attentes du stagiaire
 - Evaluation continue durant la session
 - Remise d'une attestation de fin de formation
 - Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation
 - Entretien avec les formateurs

Référent pédagogique et formateurs :

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation, à savoir M Ismaël BEZZAOUYA, joignable au 0683523112.

Le bon déroulement est assuré par les formateur désignés par l'organisme de formation.

Situation de handicap :

Certaines situations de handicap sont incompatibles avec le métier visé par cette formation. Nous tenons à votre disposition la liste des affections concernées ; et mettons tout en œuvre pour vous orienter de la meilleure des façons.